ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Splendide occasion d'embellir vos maisons.

Vente par le Shérif d'un grand fonds de choix de beaux Candélabres, "Brackets", Globes et installations de gaz.

—AUSSI—

Des Armoires splendides en chêne, cerisier et noyer avec Miroirs français bisautés et plaqués

LE TOUT BIEN FINI.

Déménagés pour l'agrément de la vente au No 4121 rue Colisée.

Lhote & Co vs. Wm. C. Fa'ham.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 51,076—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique sur les lieux ci après désignés, LUNDI, le 25 septembre 1899, à 10 30 A. M., de la propriété ci-après decrite, à savoir—

Sur les lieux No 4121 rue Colisée, entre les rues Marengo et Milan:

Un grand assortiment de candélabres, "brackets", globes, manteaux de cheminées, armoires etc., d'après l'inventaire enregistré.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans

Mewe, Spencer & Cocke, avocats pour le plaignant.
13sep—13 20 24 25

PAR LE CONSTABLE.

—o—

Wm B. Bear vs Vve B. Foster.

PREMIERE COUR DE CITÉ DE LA Nouvelle-Orléans—No 39,705. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon W. R. Richardson, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon bureau No 602 rue du Camp, entre Lafayette et Girod, le MERCREDI 13 septembre 1899 à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir—Un lot de meubles et d'effets de maison.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, d'après l'inventaire enregistré en mon bureau.

Conditions Comptant sur les lieux.

ED. P. FOLEY,
Constable de la Première Cour de Cité.
2sept—2 7 13

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Joseph Klein et femme

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 59,221—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Louis Klein, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour

PAUL O. GUERIN,
Greffier

Wm H. Seymour, avocat pour l'administrateur.
13 sept—13 17 22

Succession de Henry F. C. Schaefer.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 57,598—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Peter Hellwege exécuteur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN,
Greffier.
13 sept—13 17 22

Succession de John D. O'Neill.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 54,824—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Mary O'Neill, femme de Albert Hodgins, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour

PAUL O. GUERIN, Greffier.
13 sept—13 17 22

Succession de Adam Lawrence Hasling.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d Orléans, No 60,233—Division A—Attendu que Lawrence Andrew Hasling a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Adam Lawrence Hasling, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour

PAUL O. GUERIN, Greffier.

Theodore Cotonio, avocat.
12 sept—12 16 21

Succession de Vve Elizabeth Miller.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 59,692—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Henry Miller, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour

PAUL O. GUERIN,
Greffier.
8 sept—8 12 17

Succession de Veuve George Buyatt.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 58,553—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par Henrietta Chandler, administratrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN,
Greffier
9 sept—9 13 18

Succession de George Muller.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. — Nos 58,136—Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par George Muller, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour

PAUL O. GUERIN,
Greffier

Jas D. Séguin, avocat. 6 sept—6 10 15

AVIS AUX CREANCIERS

S. Hernsheim vs The Independent Cotton Oil Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 48,974—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par E. Steinhardt, receveur dans cette affaire de ses recettes et débours pour le mois de juillet 1899, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte

Par ordre de la Cour,

PAUL O. GUERIN,
Greffier.

Dinkelspiel & Hart, avocats.
10sept—10 14 19

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTE PAR LE SHERIF.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de Valeur Améliorée dans le Sixième District.

Portant le No 917 rue Milan, entre les rues Camp et Magasins.

B. P. Lanseig vs Konrad Spansel.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—No 60,104—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 5 octobre 1899, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations et tous les droits, voies servitudes privilèges, et avantages à cela appartenant ou en quelque sorte en dépendant situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Milan, Magasins Camp et Morengo, et désigné par le lot No 5, et mesurant 30 pieds, de face sur la rue Milan, sur 120 pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles d'après un plan litographié, déposé en l'étude de A. Mazureau ancien notaire de cette ville.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

P. Crabites, avocat pour le plaignant
2 sept—2 8 15 22 29—oct 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'intérêts dans des Propriétés de Valeur dans le Troisième District.

Jacob Sissung et al vs F. M. Kocke et Frank Kocke in solido, No 57,853.

Jacob Sissung et Pascal Lamarque vs F. M. Kocke et Frank Kocke, No 58,669.

Jacob Sissung et P. Lamarque vs F. M. et Frank Kocke No 59,432.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, — En vertu de trois writs de fieri facias à moi adressés par l'Hon. Cour Civile de district pour la Paroisse d'Orléans, dans les affaires respectivement ci-dessus intitulées, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 14 septembre 1899, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêts des défendeurs dans et aux propriétés ci-dessous décrites, l'intérêt du défendeur Frank Kocke, comprenant une moitié indivise et l'intérêt de l'autre défendeur F. M. Kocke ou Frank Kocke Jr., comprenant un quatorzième indivise, faisant en tout huit quatorzième, dans et aux propriétés ci-dessous décrites:

1° Quatre lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses etc., qui s'y trouvent, situés dans le Troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Mathilde, Kentucky, Prosper et St-Avid, désigné par les Nos 1, 2, 3 et 4 et mesurant comme suit: Les lots Nos 2, 3 et 4, chacun trente un pieds de face à la rue Mathilde, sur cent dix-neuf pieds de profondeur; le lot No 1 forme l'encoignure des rues Mathilde et St-Avid et mesurant trente un pieds un pouce et deux lignes sur la rue Mathilde sur cent dix-neuf pieds de profondeur et face à la rue St-Avid.

Acquis par Frank Kocke d'Herman W. Lange, d'après un acte pa devant Abel Dreyfous notaire, mars 23 1867, C O. B. 92, folio 327.

2° Un lot et améliorations, etc., dans le Troisième District, dans l'ilet No 246 borné par les rues Congrès, Grands Hommes (Dauphine), Elmire et Bourgogne (Craps), désigné comme No 1, sur un plan de Pilié, en 1835, et mesurant, mesure américaine, quarante-cinq pieds 8 pouces de face à la rue Congrès sur quatre-vingt-quinze de profondeur et de face sur la rue Lauphine, formant l'encoignure des rues Congrès et Dauphine.

Acquis par Frank Kocke de Wm Schuit, par acte pardevant Charles Rollo, notaire, le 11 juin 1885, C. O. B. 121, folio 561.

3° Un lot, etc, dans le Troisième District, dans l'ilet borné par les rues Amour (Remparts), St Ferdinand, Cotton Press (anciennement Delphine) et l'avenue des Bons Enfants, mesurant en mesure américaine quarante-cinq pieds de face à la rue Remparts, sur cent cinquante neuf pieds neuf pouces, borné sur le côté le plus rapproché de la rue St Ferdinand par la propriété vendue à Edgar Montégut par acte pardevant Abel Dreyfous, notaire, le 25 avril 1857. Acquis par Frank Kocke de Edgar Montégut par acte pardevant Abel Dreyfus, notaire, le 25 avril 1857, C. O. B. 92, folio 412.

4° Un lot de terre avec les bâtisses etc., ci-dessus, situé dans le Troisième District, dans l'ilet borné par les rues Elmira, Congress Greatman, (Dauphine) et Bourgogne (Craps) mesurant A. M. quarante six pieds huit pouces sur la rue Congress, par quatre vingt quinze pieds de profondeur.

Acquis par Frank Kocke, de Peter Plaswirth par acte pardevant A. Mazureau, notaire public, le 4 juin 1855, C. O. B- fol—

5° Un lot, etc, dans l'ilet No 411, borné par les rues Marais, Mazant, St Bartholomew et St Claude, désigné comme lot No 15 et mesurant trente deux pieds de face à la rue Marais par cent vingt pieds de profondeur.

Acquis sous l'acte 82 de 1884 par acte pardevant P. A. Rabouin, notaire, le 6 décembre 1886, C. O B. 126, folio 436.

Saisi dans les affaires ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Dart et Kernan, avocats pour les plaignants,
11 août—11 12 18 25—sept 1 8 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété Améliorée de Valeur dans le Cinquième District.

Connue comme les Nos 819 et 821, rue Eveline, entre les rues Chestnut et Elmire.

Eureka Homestead Society vs Frederic T. Durgin.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No 59,979—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus intitulée je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 21 septembre 1899 à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou en quelque sorte en dépendant, situés dans le Cinquième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet désigné par le numéro municipal 115, borné par les rues Chestnut, Elmire, Market et Eveline, lesdits lots sont désignés par les Nos 23 et 24 de l'ilet No 9 de Belleville et mesurent chacun trente pieds de face sur la rue Eveline, sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans

B. McCloskey, avocat pour les plaignants.
18 août—18 25—sept 1 8 15 21

Charter Oak Stove and Range Co. et als vs Henry Rice & Son et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 59,822—Division D — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte des recettes et débours pour le mois d'août 1899, présenté par Geo. Fuchs, receveur dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour

PAUL O. GUERIN,
Greffier.

Dinkelspiel & Hart, avocats.
9 sept—9 12 18

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de grandes propriétés de valeur du Premier District, avec les nombreuses bâtisses, etc., qui s'y trouvent.

Louis Jacobowsky vs Samuel J. Hart et Helen Ha Hart, héritiers de Judah Hart.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 59,956—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 21 septembre 1899, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Quatorze certains lots de terre situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 704, borné par les rues Clark, d'Hémécourt Baudin et Genois, désignés par les Nos "Un à Quatorze," inclusivement, sur un plan fait par A. Castaing, daté le 29 janvier 1862, lesdits lots sont aussi désignés par les Nos—sur un devis annexé à un acte pardevant Jeff. C. Wenck, notaire, le 6 janvier 1894, par lequel le feu Judah Hart acheta cette propriété de Feurton et Fischer, et mesurant d'après le dit devis comme il suit, à savoir: lots "un à cinq", inclusivement, mesure t chacun vingt sept (27) pieds, huit (8) pouces et quatre lignes de face sur la rue Baudin sur cent pieds dix pouces et une ligne de profondeur entre lignes parallèles; lot No "Un" formant le coin des rues Baudin et Clark; lots Nos Six à Neuf inclusivement mesurent chacun vingt neuf pieds six pouces et 4 lignes de face sur la rue Clark sur cent trente huit pieds six pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles; lots Nos "Dix à Quatorze" inclusivement mesurent chacun vingt sept pieds huit pouces et quatre lignes de face sur la rue D'Hémécourt sur cent pieds dix pouces une ligne de profondeur entre lignes parallèles; lot No "Dix" formant le coin des rues D'Hémécourt et Clark.

2° Un certain ilet de terre situé dans le Premier District de cette ville, compris dans l'avenue Hagan, les rues Clark, Commune et D'Hémécourt, ledit ilet est divisé en quatorze lots numérotés de "Un à Quatorze" inclusivement, sur un devis annexé à l'acte ci-dessus récité pardevant Jeff. C. Wenck, notaire, le 6 janvier 1894, d'après le quel lesdits lot mesurent comme il suit à savoir: Lots Nos "Un" à "Cinq" sont contigus et mesure t chacun trente quatre pieds de face sur la rue D'Hémécourt sur cent huit pieds de profondeur entre lignes parallèles; lot No "Un" formant le coin des rues D'Hémécourt et Clark Lots Nos Six à Huit inclusivement sont contigus et mesurent chacun trente-six pieds de face sur l'avenue Hagan sur cent sept pieds un pouce une ligne de profondeur entre lignes parallèles; lot No Six formant le coin de l'avenue Hagan et la rue D Hémécourt; lot No "Neuf" est contigus au lot No "Huit" et mesure trente-six pieds de face sur l'avenue Hagan sur cent quarante et un pieds un pouce une ligne de profondeur entre lignes parallèles. Lot No "Dix" mesure cinq pieds trois pouces et quatre lignes de face sur l'avenue Hagan, sur cent quarante-trois pieds cinq pouces de profondeur et de face sur la rue Commune, et cent quarante-et un pieds un pouce une ligne de profondeur sur le côté du lot No "Neuf" et quarante pieds dix pouces et deux lignes de largeur dans le fond, et Lots Nos "Onze" à "Quatorze" inclusivement sont contigus et mesurent comme il suit, à savoir: Lot No "Quatorze" forme le coin des rues Commune et Clark et a trente-quatre pieds six pouces et cinq lignes de face sur la rue Commune sur cent un pieds six pouces de profondeur et face sur la rue Clark et quatre vingt-quinze pieds quatre pouces de profondeur sur le côté du lot No "Treize"; Lot No "Treize" a trente-quatre pieds six pouces et cinq lignes de face à la rue Commune, sur quatre-vingt-quinze pieds quatre pouces de profondeur du côté du lot No Quatorze, et quatre-vingt-neuf pieds deux pouces et une ligne de profondeur du côté du lot No Douze. Le lot No Douze mesure trente-quatre pieds six pouces et cinq lignes de face à la rue Commune sur quatre-vingt-neuf pieds deux pouces et une ligne de profondeur sur le côté du lot No Treize et quatre-vingt-trois pieds et une ligne de profondeur du côté du lot No Onze. Le lot No "Onze" mesure trente-quatre pieds six pouces et cinq lignes de face sur la rue Commune sur quatre-vingt-trois pieds et une ligne de profondeur sur le côté du lot No Douze, et soixante-seize pied dix pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne de l'autre côté, et lesdits lots Nos Onze, Douze, Treize et Quatorze ayant chacun trente-quatre pieds de largeur dans le fond.

3° Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, compris entre Hagan avenue et les rues D'Hémécourt, Baudin et Clark, divisé en vingt-deux lots et lesquels ledit ilet était anciennement subdivisé d'après un plan de A. D'Hémécourt, voyer, daté le 16 janvier 1849, ledit ilet a été subséquemment divisé en vingt quatre lots, numérotés de Un à Vingt Quatre inclusivement et ledit ilet est maintenant subdivisé en vingt deux lots numérotés de un à vingt deux inclusivement, sur un devis annexé à l'acte ci-dessus récité pardevant Jeff C. Wenck, notaire, janvier 1894, d'après lequel devis lesdits lots mesurent comme il suit, à savoir:—Lots Nos "Un" à "Cinq" inclusivement sont contigus et mesurent chacun trente quatre pieds de face sur la rue Baudin sur cent huit pieds de profondeur entre lignes parallèles, Lot No "Un" formant le coin des rues Baudin et Clark. Lots Nos "Six" à "Huit" inclusivement sont contigus et mesurent chacun trente six pieds de face sur l'avenue Hagan sur cent sept pieds un pouce une ligne de profondeur entre lignes parallèles. Lot No Six formant le coin de l'avenue Hagan et de la rue Baudin.

Lots Nos "Neuf" à "Onze" inclusivement sont contigus et mesurent chacun trente quatre pieds six pouces six lignes de face sur l'avenue Hagan sur cent quarante et un pieds un pouce et une ligne de profondeur entre lignes parallèles. Lots Nos Douze à Quatorze inclusivement sont contigus et mesurent chacun trente six pieds de face sur l'avenue Hagan sur cent sept pieds un pouce et une ligne de profondeur entre lignes parallèles.

Lot No Quatorze formant le coin des rues Hagan avenue et D'Hémécourt, Lots Nos Quinze à Dix-neuf, inclusivement, mesurant chacun trente-quatre pieds de face sur la rue d'Hémécourt sur cent huit pieds de profondeur entre lignes parallèles, lesdits lots étant contigus, et le lot No Dix-neuf formant le coin des rues D'Hémécourt et Clark; et lots Vingt à Vingt-deux sont contigus et mesurent chacun trente-quatre pieds de face à la rue Clark sur cent trente-six pieds de profondeur entre lignes parallèles.

4° Dix sept certains lots de terre situés dans le Premier District de cette ville, comprenant tout l'ilet borné par les rues Commune, D'Hémécourt, Genois et Clark, et désignés comme lots Nos un à dix-sept inclusivement sur un plan dessiné par G. T. Dunbar, voyer, daté le 12 décembre 1848, une copie duquel faite par J A. D'Hémécourt, voyer, daté le 16 février 1849, les deux déposés en l'étude de Jules Mossy, ancien notaire, lesdits lots sont aussi désignés par les mêmes numéros sur un devis annexé à l'acte ci-dessus récité, passé pardevant Jeff. C. Wenck, le 6 janvier 1894 et mesurant d'après cela, comme il suit, à savoir:—

Lots Nos Un et Deux mesurant chacun trente quatre pieds, huit pouces de face sur la rue D'Hémécourt, sur cent huit pieds de profondeur entre lignes parallèles. Lot No Un formant le coin des rues Genois et D'Hémécourt, Lot No Trois, mesurant trente quatre pieds sept pouces et quatre lignes de face sur la rue d'Hémécourt, sur cent huit pieds de profondeur entre lignes parallèles. Lots Nos Neuf à Seize inclusivement sont contigus et mesurent comme il suit: Lot No Neuf forme le coin des rues Clark et Commune et a trente cinq pieds, deux pouces et six lignes de face sur la rue Commune sur cent onze pieds, un pouce et sept lignes de profondeur et de face sur la rue Clark, et cent dix sept pieds cinq pouces et deux lignes de profondeur sur le côté du lot No dix et trente quatre pieds huit pouces de largeur dans le fond. Lot No dix mesure trente cinq pieds un pouce et six lignes de face sur la rue Commune sur cent dix sept pieds cinq pouces et deux lignes de profondeur sur le côté du lot No neuf et cent vingt trois pieds huit pouces et quatre lignes sur le côté du lot No onze et trente-quatre pieds huit pouces de largeur dans le fond. Lot No onze a trente-cinq pieds deux pouces et six lignes de face sur la rue Commune sur cent vingt trois pieds huit pouces et quatre lignes de profondeur sur le côté du lot No Dix, et cent vingt-neuf pieds onze pouces et sept lignes de profondeur sur le côté du lot No Douze et trente-quatre pieds sept pouces et demi de large dans le fond; lot No Douze a trente-cinq pieds deux pouces et six lignes de face sur la rue Commune sur une profondeur de cent vingt-neuf pieds onze pouces et sept lignes du côté du lot Onze, et cent trente-six pieds trois pouces et deux lignes sur le côté du lot Treize, et une largeur dans le fond de trente quatre pieds sept pouces; lot No Treize a trente-cinq pieds un pouce six lignes de face sur la rue Commune sur cent un pieds huit pouces et deux lignes de profondeur sur le côté du lot No Douze et cent sept pieds onze pouces quatre lignes de profondeur sur le côté du lot No Quatorze et trente quatre pieds sept pouces de largeur dans le fond. Lot No Quatorze a trente-cinq pieds un pouce et six lignes de face sur la rue Commune sur cent sept pieds onze pouces et quatre lignes de profondeur sur le côté du lot No Treize, et cent quatorze pieds deux pouces et six lignes du côté du lot No Quinze et trente-quatre pieds sept pouces et quatre lignes de largeur dans le fond.

Lot No Quinze, a trente cinq pieds deux pouces et six lignes de face sur la rue Commune, sur cent quatorze pieds deux pouces et six lignes de profondeur du côté du lot No Quatorze et cent vingt pieds six pouces et une ligne de profondeur du côté du lot No Seize, et trente-quatre pieds huit pouces de largeur dans le fond, et lot No Seize, a trente-cinq pieds deux pouces et six lignes de face sur la rue Commune sur cent vingt pieds six pouces et une ligne de profondeur au côté du lot No Quinze et cent vingt six pieds neuf pouces et quatre lignes de profondeur et de face sur la rue Génois, et trente (34') pieds huit pouces de largeur dans le fond; ledit lot formant le coin des rues Commune et Génois. Lot No Dix-sept mesure trente-quatre pieds sept pouces de face sur la rue Génois sur cent trente huit pieds six pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Lots Nos Quatre et Cinq sont contigus, lot No Quatre est contigu au lot No Trois et mesurent chacun trente quatre pieds sept pouces de face sur la rue D'Hémécourt sur cent huit pieds de profondeur entre lignes parallèles. Lot No Six qui est contigu au No Cinq mesure trente quatre pieds sept pouces et demi de face sur la rue D'Hémécourt sur cent huit pieds de profondeur entre lignes parallèles; lots Nos Sept et Huit sont contigus et mesurent chacun trente quatre pieds huit pouces de face sur la rue d'Hémécourt sur cent huit pieds de profondeur entre lignes parallèles. Lot No Sept est contigu au lot No Six et le lot No Huit formant le coin des rues Clark et D'Hémécourt.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations sur toutes lesdites propriétés ci-dessus décrites et les droits voies, privilèges, servitudes et avantages y dépendant et appartenant.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

Farrar et Lemle, avocats pour le plaignant.
18 aout—18 19 25—sept 1 8 15 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur Améliorée dans le Deuxième District.

Portant les Nos municipaux 917 et 919 rue Bourgogne, entre les rues Dumaine et St-Philippe.

Robert Upshur vs Veuve Raymond Moustier.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 59,732—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le premier district de cette ville, le JEUDI, 5 octobre 1899, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bourgogne, Dumaine, St Philippe et Remparts, lequel dit lot de terre mesure en mesure française à peu près 41 pieds de face sur la rue Bourgogne sur 93 pieds 6 pouces de profondeur et après cette première profondeur, une seconde profondeur de 10 pieds 10 pouces, sur une largeur de 52 pieds du lot appartenant ou ayant appartenu à M Jacob.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

Jérome Meunier, avocat pour le plaignant.
1er sept—1 2 8 15 22 29—oct 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif pour effectuer un partage.

Vente de Propriétés de Valeur du Quatrième District.

Nos 2423 et 2425 rue Laurel, entre les rues Première et Deuxième,

No 908 rue Joséphine, entre les rues Constance et Laurel.

Nos 901 à 911 rue Joséphine, entre les rues Constance et Laurel.

Dans des conditions de crédit dans l'affaire des successions de

Henry W. Staub et Caroline Schoeneck, (née Bauer) sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—Nos 10,489 et 26,433—En vertu d'un jugement et d'un ordre de vente rendu le 22 juin 1899 et signé le 28 juin 1899, et d'un jugement rendu le 30 août 1899, homologuant et approuvant les délibérations d'un conseil de famille tenu le 26 août 1899 à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans les affaire ci dessus intitulées, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville JEUDI, 5 octobre 1899, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, portant les Nos municipaux 2423 et 2425 rue Laurel, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Laurel, Seconde, Première et Constance, désigné par la lettre "C", sur un devis fait par Louis R. Pilié, voyer, le 6 juin 1885, annexé aux successions de John Bauer et Francesca Bauer, No 14,471 du docket de ladite Cour Civile de District, pris par James Fahey, cidevant notaire, le 3 juin 1885 Ledit lot mesure en mesure américaine, d'après ledit devis, quarante pieds trois pouces et trois lignes de face à la rue Laurel, sur soixante pieds de profondeur entre lignes parallèles.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, portant le numéro municipal 908 rue Joséphine, situé dans le même Quatrième District, dans l'ilet borné par ses rues Joséphine, Constance Jackson et Laurel, désigné par le numéro vingt-huit sur un plan dessiné par V. Eggloffstein, ingénieur civil, daté le 25 janvier 1847, et déposé comme plan No 2 du livre de plans, dans l'étude de A C. Ainsworth, ancien notaire. Ledit lot mesurant vingt-neuf pieds de face à la rue Joséphine sur cent pieds de profondeur, entre lignes parallèles, mesure américaine.

3° Deux lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, portant les numéros municipaux 901 à 911 rue Joséphine, situé dans le même Quatrième District, dans l'ilet No 19, sur le plan original du faubourg Livaudais, bornés par es rues Joséphine, St-André, Laurel et Constance, désignés par les Nos quinze et seize, sur un plan daté le 2 avril 1831, d'après lequel plan lesdits lots sont contigus et mesurent comme suit: Le lot quinze trente-un pieds de face à la rue Laurel sur une profondeur de cent pieds; et ledit lot seize formant le coin des rues Laurel et Joséphine a trente pieds de face sur la rue Laurel sur cent pieds de profondeur et face sur la rue Joséphine et trente deux pieds neuf pouces de largeur sur la ligne du fond.

Conditions de la vente pour chaque propriété.

Un tiers ou plus comptant, et la balance en un, ou en un et deux ans, représenté par le billet de l'acquéreur, garanti par lien et privilège de vendeur, port nt 8 pour cent par an d'intérêt de la date jusqu'au paiement, et toutes les clauses usuelles de sécurité connues dans de tels actes de vente. Actes de vente pardevant Felix J. Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur, lequel assumera en paiement des taxes de 1899 et le paiement des timbres du Revenu au dessus et en plus du prix de l'adjudication.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

Jérome Meunier, avocat pour L. Staub, tuteur, et pour Joseph Staub; George Montgomery, avocat pour Lawrence Staub.
1er sept—1 2 8 15 22 29 oct—5

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Theodore Schmitz ou Smith.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 60,102—Division A—Attendu que Mme Regina Schmitz, veuve de Théodore Schmitz ou Smith, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Theodore Schmitz ou Smith décédé intestat: avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour

PAUL O GUERIN,
Greffier.
5 sept—5 9 14

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de valeur améliorée du Sixième District,

Connue comme les Nos 7030 et 7032 rue Magasins, entre les rues Walnut et Chestnut.

Henry Meyer vs Mme Anna M. Ellermann et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 60,014—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 28 septembre 1899, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant et en dépendant, situé dans le Sixième District de cette ville ilet No 11, Gaseenville, borné par les rues Magasins, Walnut, Water et Chestnut. Ledit lot est désigné par la lettre A, sur un plan dessiné par Edgar Pilié voyer, le 22 septembre 1896, annexé à un acte passé pardevant R. L. Tullis, notaire, le 1er avril 1897, et mesurant trente-trois pieds de face à la rue Magasins sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Sherif Civil de la paroisse d'Orléans.

J. C. Henriques, avocat pour le plaignant.
25 août—25—sept 1 8 15 22 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une grande Propriété de Valeur du Sixième District.

Mme Mary Amelia Roussel, veuve de William Devlin vs Louis J. Barthélemy et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 60,051—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 5 octobre 1899 à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Une certaine pièce ou portion de terre située dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Cadiz Valence, Colisée (Plaquemine) et Perrier, qui est désigné comme l'ilet No 46 sur un plan de West Bouligny fait par C. F. Zimple, voyer, le 18e jour de mars 1834 et déposé pour référence en l'étude de Louis T. Caire, ancien notaire de cette ville, lequel morceau ou portion de terre commence à une distance de cent cinq pieds du coin des rues Perrier et Cadiz et mesurant quarante-cinq pieds de face à la rue Perrier sur cent pieds de profondeur, entre lignes parallèles

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

Ernest Lee Sansum, avocat pour la plaignant.
1er sept—1 8 15 22 29—oct 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur Améliorée dans le Troisième District.

Connue comme No 1731 rue Espagne Entre les rues Roman et Derbigny.

Mutual Building and Homestead Association vs Joseph Lawrence.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans. — No 60,158.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 12 octobre 1899, à midi, les propriétés ci-après décrites à savoir:

Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et avantages à cela appartenant ou en quelque sorte en dépendant situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet No 98, maintenant ilet 777, borné par les rues Espagne, Roman (anciennement Solidelle), et Derbigny (anciennement Prosper) et avenue St Roch, (anciennement Promenade Washington) désignés par les Nos 8 et 9 sur un plan dessiné par John Schreiber, daté le 19 septembre 1836 et déposé en l'étude de Th Seghers, ancien notaire de cette ville lesdits lots mesurant chacun vingt neuf pieds de face sur la rue Espagne sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

J. Zach Spearing, avocat pour le plaignant.
8 sept—8 15 22 29—oct 6 12

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente d'une Grande Propriété de valeur améliorée dans le Sixième District.

Formant l'encoignure des rues Dryades et Delachaise.

Bâtisses connues comme No 3441, rue Dryades.

Mme Selima Poché vs Samuel J. Hart et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 59,960—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 21 septembre 1899, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Trois certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant, ou en quelque sorte en dépendant, situés dans le Sixième District de cette ville (dans cette partie qui s'appelait anciennement faubourg Plaisance, dernièrement dans cette ville et paroisse Jefferson, dans cet Etat), et dans l'ilet borné par l'avenue Louisiana, les rues Dryades, Delachaise et South Rampart (anciennement rue St Denis) désigné comme lots No 19, 20 et 21, de l'ilet No 27 sur un plan dudit faubourg annexé pour référence à un acte passé pardevant T. Guyol ancien notaire de cette ville, le 20 avril 1855, un devis duquel ilet est annexé pour référence à un acte passé pardevant John J. Ward, un notaire de cette ville le 18ème jour de juillet 1890. Lesquels dits lots sont contigus et mesurent chacun trente deux pieds de face sur la rue Dryades sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles, ledit lot 19 formant le coin des rues Delachaise et Dryades.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions — Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ.
Sherif civil de la Paroisse d'Orléans

W. J. Waguespack, avocat pour la plaignante.
18août—18 19 25—sept 1 8 15 21

AVIS DE SUCCESSIONS.

Metropolitan Bank vs New Orleans Brewing Association.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 47 584—Division C Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par A. G. Ricks, receveur dans cette affaire, de ses recettes et débours pour le mois d'août, du 1er au 28me jour d'août 1899, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour

PAUL O. GUERIN, Greffier.

Dinkelspiel et Hart, avocats.
7 sept—7 11 16

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Vve Jacques Barrère.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 60,188—Division B Attendu que Virginia Maria Barrère a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Veuve Jacques Barrère, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour

PAUL O. GUERIN,
Greffier.

P. L. Fourchy, avocat. 5 sept—5 9 14

PAR LE CONSTABLE.

—:o:—

Mlle Belle R. Van Horn vs Geo. Lincoln.

PREMIERE COUR DE CITÉ DE LA Nouvelle-Orléans. No 39,593 —En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable W. R. Richardson, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique à mon entrepôt, rue Lafayette entre les rues Camp et Magasins, le JEUDI, 14 septembre 1899, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un lot de meubles de maison et fournitures.

Saisi dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée, d'après l'inventaire enregistré dans mon bureau.

Conditions, comptant sur les lieux.

ED. P. FOLEY,
Constable Première Cour de Cité.
3 sept—3 8 14

Louis Luderbach vs Mme Louise D. Cassard et époux, Etienne A. Cassard. — Première Cour de Cité de la Nlle Orléans—No 38,622—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. R. H. Downing, juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans agissant pour l'Hon W. R. Richardson, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, absent en congé, je procéderai à la vente à l'enchère publique, le VENDREDI, 29 septembre 1899, a onze heures A. M., à la Bourse des Encanteurs No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, de la propriété ci-après décrite, à savoir: Premièrement—Tous les droits, titres, possession et intérêts d'Etienne A. Cassard dans et à la propriété ci-après décrite, à savoir: Une certaine portion de terre, dans l'ilet No 77 borné par les rues Bourbon, Dauphine, St Philippe et Ursulines, et mesurant 58 pieds 5 pouces 6 lignes sur la rue Bourbon, sur 100 pieds entre lignes parallèles et faisant face à la rue St Philippe. La même étant 1/7 (un septième) de la dite propriété dans cette affaire sujette à l'usufruit de Gabrielle Lancelot, veuve d'Adrien Cassard, ainsi que la même est plus amplement décrite dans les archives de la succession d'Adrien Cassard, No 44,130 du dossier de l'Honorable Cour Civile de District. Deuxièmement—Tous les droits, titres, intérêts et possession de Mme Louise D. Cassard, femme d'Etienne A. Cassard, son époux, dans et à une hypothèque générale contre Etienne A. Cassard, montant à la somme de $3,885.00 sujette, premièrement, à un crédit d $425.00 en date du 29 mai 1897, et, deuxièmement, à un crédit de $250.00 en date du 4 juin 1897, ensuite, reposant sur, portant contre, frappant et affectant ladite propriété décrite ci dessus, d'après un acte ou affidavit fait pardevant A. J. Villeré, notaire public, daté le 24 mars 1897, et enregistré dans le Bureau des Hypothèques de cette paroisse, Livre 596, folio 113. Saisi dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée d'après l'inventaire enregistré en mon bureau Conditions—comptant sur les lieux.

ED P FOLEY, Constable de la Première Cour de Cité
29 août—29—sept 3 10 17 23 29

"I think Ripans Tabules about the best thing there is," said the Colonel; "I guess they are THE best! I was sitting the other evening smoking and drinking a little whisky and water; there were four of us there and one complained of being very uncomfortable. When he had told us about it I said to him, 'all that ails you is indigestion,' and I gave him a Ripans Tabule from a little vial I had in my pocket. We each of us took one, and since then I have learned that every one of the three has bought the TABULES and thinks them the greatest things there are a going."

WANTED.—A case of bad health that R·I·P·A·N·S will not benefit. They banish pain and prolong life. One gives relief. Note the word R·I·P·A·N·S on the package and accept no substitute. R·I·P·A·N·S, 10 for 5 cents or twelve packets for 48 cents, may be [illegible] drug store. Ten samples and one thousand testimonials will be mailed to any address [illegible] forwarded to the Ripans Chemical Co., No. 10 Spruce St., New York.

AUDITORIUM HOTEL

Avenue Michigan et rue Congrès,

CHICAGO.

La bâtisse la plus vaste et la plus massive au monde. Construite en pierres et en fer; dix étages [illegible] tures à l'Est, au Sud et à l'Ouest, ayant une moyenne de 710 pieds sur les trois rues.

Cet Hôtel est à l'épreuve du feu, inspirant la plus absolue sécurité aux occupants en toutes circonstances.

La salle à manger est au dixième étage et est la plus [illegible] du genre.

Dans tous ses départements, le Auditorium Hotel est [illegible] riche du monde. Sa situation sur l'avenue Michigan, la rue Congrès et l'avenue [illegible] d'un des plus beaux chemins du pays, ayant vue sur le lac et le parc Michigan et à [illegible] et du centre de la ville, en font assurément un hôtel hors de pair.

L'Auditorium est tenu sur le plan [illegible] avec un [illegible] restaurant au rez-de-chaussée.

Audit[illegible]y